



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteurs concours et formation préparation concours

## **RAPPORT DE JURY**

# **EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

**SESSION 2022**

<b>I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE.....</b>	<b>3</b>
A. <i>Épreuve d'admission.....</i>	<i>3</i>
<b>II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE .....</b>	<b>3</b>
<b>III. FORMATION DES CANDIDATS.....</b>	<b>3</b>
<b>IV. LE JURY .....</b>	<b>4</b>
A. <i>La composition du jury .....</i>	<i>4</i>
B. <i>La formation du jury et la réunion de cadrage.....</i>	<i>4</i>
<b>V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL .....</b>	<b>5</b>
A. <i>L'ÉPREUVE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER .....</i>	<i>5</i>
1) <i>Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements.....</i>	<i>5</i>
2) <i>Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat .....</i>	<i>5</i>
3) <i>Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion.....</i>	<i>5</i>
4) <i>Les remarques générales sur l'oral.....</i>	<i>5</i>
B. <i>REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....</i>	<i>6</i>
<b>VI. LES STATISTIQUES .....</b>	<b>6</b>

## I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE

### A. Épreuve d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat retraçant son parcours (...).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions et l'organisation du ministère chargé de la culture ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'État.

En vue de l'épreuve orale unique, le candidat établit un dossier de description de son parcours professionnel, (...), qu'il remet au service chargé de l'organisation de l'examen professionnel.

Le dossier description de son parcours professionnel et le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère chargé de la culture\*.

Le dossier est transmis aux membres du jury par le service organisateur de l'examen professionnel en vue de l'épreuve orale d'admission.

25 minutes dont 10 minutes au plus de présentation par le candidat (entre 5 et 10 minutes maximum d'exposé du candidat)

## II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 16 septembre au 21 octobre 2021
Date de limite de retour du dossier de description du parcours professionnel (DDPP)	21 octobre 2021
Dates de l'épreuve d'admission	16 et 17 décembre 2021
Date de la réunion d'admission	17 décembre 2021

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

## III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

## IV. LE JURY

### A. La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

#### Président :

Monsieur Frédéric HUONIC, ingénieur des services culturels et du patrimoine, principal, spécialité « services culturels », chef du service de la logistique, de la surveillance et de la sécurité - Mobilier national et Manufactures des Gobelins, de Beauvais et de la savonnerie,

#### Membres :

- Monsieur Najim LAOUCHIR, technicien des services culturels et des bâtiments de France, classe normale, chef d'équipe région Sully, direction de l'accueil du public et de la surveillance, musée du Louvre ;
- Madame Corinne-Angèle ROUSSEL, ingénieure des services culturels et du patrimoine, classe normale, spécialité « services culturels », adjointe du directeur technique responsable de la logistique, de la régie des espaces et de la sûreté, école nationale supérieure des arts décoratifs ;
- Madame Anaïs TAULLEE, technicienne des services culturels et des bâtiments de France, classe normale, chargée des réservations, service culturel, musées et domaine nationaux des châteaux de Compiègne et Blérancourt.

### B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination....,
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

## **V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL**

Cette session ouverte au titre de l'année 2022 s'est déroulée en présentiel dans le respect des mesures sanitaires. Le port du masque était systématique tant pour les candidats que pour les membres du jury. Après chaque passage, la table utilisée par les candidats était systématiquement désinfectée et la salle ventilée.

22 candidats étaient convoqués à l'épreuve d'admission, 17 se sont présentés, 5 étaient absents.

### **A. L'ÉPREUVE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER**

#### **1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements**

Pour cet examen professionnel, le dossier attendu était un dossier de descriptif du parcours professionnel (DDPP).

Les dossiers arrivés hors délais n'ont pas été pris en compte par le jury.

Chacun des membres du jury a effectué une lecture approfondie de tous les dossiers envoyés dans le délai imparti, la qualité des dossiers était assez hétérogène. Certains dossiers étaient très bien renseignés et complets, en revanche d'autres étaient incomplets et peu travaillés. Le DDPP est utile aux candidats pour structurer leur présentation orale. Pour les membres du jury, il permet de prendre connaissance des différents profils qu'ils auront à auditionner et d'anticiper certaines questions.

Il est regrettable que l'ensemble des candidats ne saisissent pas l'opportunité de préparer leur entretien en instruisant ce dossier.

#### **2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat**

Dans leur majorité les présentations avaient été travaillées par les candidats, elles étaient structurées et permettaient aux membres du jury de connaître le profil du candidat. Trois candidats avaient très peu préparé la présentation du parcours professionnel. Le jury a posé des questions à ces candidats afin de retracer leurs parcours professionnels.

#### **3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion**

En début de chaque entretien, le jury s'est appuyé sur l'exposé des candidats pour poser les premières questions, par la suite plusieurs mises en situation auxquelles les candidats peuvent être confrontés leur ont été proposées. Pour certains candidats, on note une difficulté à se projeter hors de leur environnement professionnel habituel. Il s'agit souvent de candidats n'ayant connu qu'un lieu d'affectation.

#### **4) Les remarques générales sur l'oral**

Pour l'épreuve orale sur dossier, l'ordre de passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat doit présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, dès lors qu'un candidat dépasse le délai imparti, le jury l'interrompt afin de respecter le temps prévu par le texte. Le temps restant est consacré à l'entretien-discussion.

## B. REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL

28 postes étaient ouverts et seulement 17 candidats se sont présentés, aucun candidat ne présentait un profil que le jury aurait estimé incompatible avec l'accès au grade de principal de 2ème classe d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage. Ainsi, l'ensemble des candidats a été reçu à l'examen. Toutefois, si le nombre de candidats avaient été plus élevé, ceux qui s'étaient entraînés à la présentation et qui avaient bien préparé leur examen auraient été admis, en revanche pour ceux moins investis, le résultat aurait très certainement été différent.

On ne peut qu'encourager les futurs candidats à s'entraîner oralement à présenter leur parcours et à préparer l'examen en travaillant les questions liées à leur environnement professionnel et aux droits et obligations des fonctionnaires. Le jury différencie sans difficulté, un candidat qui a travaillé son examen, d'un candidat peu ou pas préparé. La « prestation » du premier est nettement supérieure.

## VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 28.

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	27	7	5	5
Hommes	27	15	12	12
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>17</b>

Nombre de désistements :

Seuil d'admission : 10 sur 20.

Amplitude des notes : de 10 à 17,5 sur 20.

Taux de réussite : 77 %



Frédéric HUONIC  
Président du jury